

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF258

présenté par
M. Collard

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les automobilistes sont une fois de plus considérés comme des vaches à lait .

De plus, le nouveau barème du malus va défavoriser les véhicules fonctionnant à l'essence ; puisque ces derniers émettent plus de dioxyde de carbone qu'un moteur diesel équivalent .

Les politiques publiques concernant la motorisation des véhicules deviennent donc parfaitement illisibles .